

Code RNCP : [XXXX]

Niveau de qualification : [Niveau 3 à 7]

Certificateur : [Ministère / Organisme certificateur]

Profil

Le titulaire du CAP « Petite enfance » est un professionnel de l'accueil et de la garde des enfants de moins de 6 ans. Ses missions incluent des soins quotidiens (préparation de repas, hygiène) et des activités d'éveil pour le développement des enfants. Il assure également l'entretien des locaux et des équipements.

Pour prétendre à une VAE CAP Petite Enfance, il suffit de justifier d'au moins une année d'expérience professionnelle en lien avec le diplôme.

Prérequis

- Recevabilité administrative obtenue (Livret 1)
- ou
- Entrée dans le parcours via la plateforme France VAE

Délai d'accès

De 15 jours à 1 mois

Modalités de réalisation

- En présentiel
- À distance (visioconférence)
- Format mixte possible

Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

L'accompagnement peut être adapté aux personnes en situation de handicap après analyse des besoins spécifiques.

CONTACT

Référent VAE : CHEBILI Fadila
contact@iad-vae.fr
07 67 40 99 83

La validation de vos acquis s'effectue en trois étapes :

- 1.** Le livret 1 : Il consiste à remplir votre formulaire d'inscription et à rédiger un CV mettant en avant vos expériences professionnelles
- 2.** Le livret : C'est une étape majeure. Vous devez rédiger un dossier détaillant vos expériences professionnelles en lien avec le référentiel du CAP AEPE
- 3.** La soutenance : Il s'agit de présenter à l'oral votre livret 2. Vous devrez prouver que vous avez les compétences requises par le référentiel. Le jury est composé de professionnels et d'enseignants en lien avec le diplôme visé. L'épreuve orale se déroule en présentiel et dure environ une heure

Le référentiel de cette certification de formation est constitué de 3 blocs de compétences :

BC 1 : Prendre en charge l'enfant à domicile : Identifier les besoins, assurer les soins d'hygiène, sécurité, et contribuer au développement de l'enfant.

BC 2 : Accompagner l'enfant sur le plan éducatif : Organiser les activités, aménager les espaces de vie, et établir des relations professionnelles.

BC 3 : Maîtriser les techniques de services à l'utilisateur : Gérer le poste de travail, entretenir les locaux, et préparer les repas.

Débouchés

Vous pouvez travailler :

- ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles)
- Auxiliaire petite enfance en crèche
- Agent d'animation en centre de vacances
- Assistant(e) maternel(le) à domicile
-

Après l'obtention du CAP, vous pouvez prétendre à de nouveaux diplômes après avoir acquis une expérience professionnelle suffisante comme :

- Diplôme d'Etat d'Accompagnant Éducatif et Social
- Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant
- Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture
- Bac pro Accompagnement, Soins et Services à la Personne

La validation du diplôme relève exclusivement du jury du certificateur, qui peut prononcer :

- Validation totale
- Validation partielle
- Refus de validation

En cas de validation partielle, un accompagnement complémentaire peut être proposé.

Droit à congé VAE

Vous êtes salarié et vous souhaitez vous engager dans un parcours de VAE, vous pouvez demander un congé de validation des acquis de l'expérience pour réaliser tout ou une partie de votre parcours VAE sur votre temps de travail. Ce congé VAE est d'une durée maximum de 48h et garantit le maintien de votre rémunération.